



161188 - Elle demande le jugement du fait de boire de l'eau dans laquelle la sourate Ya siine est récitée pour se guérir de doutes.

question

Je suis confrontée à certaines ambiguïtés et j'ai besoins de clarifications. En fait, je suis en bute à des migraines et j'ai cherché un traitement médical et demandé si je souffrais de problèmes dus à une tumeur au cerveau . Je n'ai rien trouvé de cela, Dieu merci. Une personne m'a informé que le fait de boire de l'eau sur laquelle la sourate de Ya siin est récitée pourrait aider à ma guérison. Franchement, je suis déprimée et désespérée dans une certaine mesure. Voilà pourquoi je demande à Allah le Puissant et Majestueux d'alléger ma souffrance. Quelle est votre opinion sur cette situation? Comment peut on se débarrasser d'un tel sentiment?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Le conseil que nous vous donnons avant d'expliquer le jugement de la charia est de transcender la douleur et de dépasser l'épreuve de la meilleure manière qu'un croyant puisse le faire, d'endurer la difficulté en vous en détournant, de vous trouver une occupation qui la ferait oublier et de vous engager dans le chemin du traitement en marchant d'un pas calme et ferme sans faiblesse ni lassitude sans vous laisser décourager et sans désespérer car la sagesse sous tend tout ce qu'Allah le majestueux fait.

Dans cette vie, tout être humain doit apprendre à supporter fermement les épreuves et à s'exposer à différentes espèces d'épreuves. Car c'est ainsi que se déroule la vie périssable d'ici bas. Allah le Puissant et majestueux dit: **Très certainement, Nous vous éprouverons par un peu de peur, de faim et de diminution de biens, de personnes et de fruits. Et fais la bonne annonce aux endurants, qui disent, quand un malheur les atteint : Certes nous sommes à Allah, et c'est à Lui que nous retournerons. Ceux-là reçoivent des bénédictions de leur Seigneur, ainsi que la miséricorde; et**



ceux-là sont les biens guidés (Coran,2:155-157).

Le croyant doit se souvenir toujours de la miséricorde d'Allah Puissant et majestueux. Il ne désespère pas de bénéficier de la générosité de son Maître Transcendant qui peut lui apporter la guérison et l'exaucement de ses prières, fût-ce avec retard. Ce faisant, il doit réfléchir aux drames humains qui se passent autour de lui. En effet, les uns sont pauvres et ne disposent même pas d'une bouchée à avaler, d'autres sont malades et meurent de douleur à chaque instant, d'autres sont forcés à l'exil, d'autres sont emprisonnés et torturés, d'autres sont éprouvés par femmes et enfants, d'autres vivent dans la peur dans leur propre pays et la liste des types d'épreuves serait trop longue. Celui qui y réfléchit saura que la patience est indispensable. Qu'on s'y adonne de gré au lieu de la faire par contrainte. C'est cette patience qui est récompensée par Allah.

Les messagers et prophètes, qui sont pourtant les plus nobles créatures et les plus aimés d'Allah le Puissant et Majestueux, ont subi des épreuves qu'ils ont enduré longuement sans avoir désespéré de la miséricorde d'Allah. Noé (PSL) vécut avec son peuple 950 ans pendant lesquels il ne cessait de l'accuser et de le combattre. Joseph et Jacob (PSE) furent éprouvés par une séparation qui dura de longues années au point que (à force de pleurer) les yeux de Jacob (PSL) furent frappés par la cécité. Moïse (PSL) fut expulsé de son pays qu'il quitta dans la peur. Zacharie et Jean (PSE) furent tués par les Fils d'Israël. Le peuple de Jésus voulait le crucifier quand Allah décida de le faire monter auprès de Lui. Muhammad (PSL) fut expulsé par son peuple de sa terre. Il fut insulté et faillit être tué. La liste serait longue. Quiconque voudrait la suivre doit regarder attentivement dans le livre d'Allah Très Haut. Qu'il s'imprègne de ces versets quand il les récitera car il y trouvera un réconfort.

Nous, faibles serviteurs d'Allah, devrions plus que tout autre éviter de nous empresser de dévoiler notre mal. Nous devrions plutôt observer notre devoir d'endurance et de satisfaction tout en remettant notre destin à Allah le Puissant et Majestueux. Car Il est le sage qui gère les affaires de cette vie comme Il l'entend.

Tout cela n'empêche pas l'usage des méthodes religieuses de traitement des maladies car Allah



peut en faire dépendre la guérison. En effet, Allah le Puissant et Majestueux dit : **Nous faisons descendre du Coran, ce qui est une guérison et une miséricorde pour les croyants ..** (Coran, 17:82).

L'érudit Muhammad al-Amine Chinquti -Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit: cela s'étend à la guérison qui débarrasse le cœur de ses maladies telles le doute et l'hypocrisie. La guérison des corps se réalise quand on récite le Coran la dessus comme l'indique l'histoire de celui qui a utilisé la Fatiha pour exorciser la victime d'une morsure de serpent, une histoire bien connue.» Extrait de adhwaa al-Bayaan (3/253).

Néanmoins, la sunna prophétique et les arguments religieux ne permettent pas de consacrer des versets ou sourates déterminées telle la sourate Yaa siine au traitement de maladies spécifiques. Rien de cela ne justifie non plus la détermination d'un nombre précis de lectures ni le temps de la lecture des versets et sourates. Bien plus, nous craignons que l'auteur de telles pratiques ne tombe dans les innovations religieuses. Nous l'avons déjà expliqué dans ce site, dans le cadre de la réponse donnée à la question n° 123155.

S'agissant de celui qui a bu de l'eau dans laquelle la sourate Yaa siine a été récitée un certain nombre de fois sans croire que cela a un mérite religieux particulier, il n'encourt rien. Mais il reste préférable de pratiquer le traitement qui s'atteste dans les arguments religieux telle la récitation de la Fatiha des deux Protectrices (les sourates n° 113 et 114) et du verset du Trône sur de l'eau entre autres façon de procéder que nous avons expliqué dans le chapitre consacré à l'exorcisation religieuse, notamment la réponse donnée à la question n° 3476.

Notre site contient encore de nombreuses réponses qui proposent des moyens pour traiter les doutes et instigations qui envahissent l'esprit et que la personne concernée n'arrive pas à repousser. On peut s'y référer sous le n° 62839.

Allah le sait mieux.